

Procès-Verbal

Commission d'Organisation des Compétitions

PV N° 39
11 mars 2026

Par courriel :

Didier Gantier, Président
Alain Le Viol, Responsable Section Seniors Masculins
Laurent Bauvineau, Responsable Section Féminines
Bernard Loirat, référent Loisir et Entreprise
Jean Plantive, Section Seniors Masculins
Nicolas Ménard, Responsable Section Jeunes Masculins
Hubert Bernard, Section Jeunes Masculins
Daniel Roger, Section Féminines
Patrice Guet, Responsable du pôle Compétitions

Assistent :

Françoise Pichon, responsable Service Compétitions et Arbitrage
Aurélie Guillet, assistante Jeunes Masculins et Féminin

Préambule :

M. Didier Gantier, membre du club de AS Vital Frossay (581901), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Laurent Bauvineau, membre du club de La Montagne FC (548100) et GF Sud Loire (581195), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.

M. Alain Le Viol, membre du club de Thouaré US (502138) et du GF Terres de Loire (565244), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.

M. Patrice Guet, membre du club de AS Mésanger (516995) et GJ Mésanger St-Géréon (560414), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.

M. Nicolas Ménard, membre du club du FC Entente du Vignoble (581794) et GJ du Vignoble (564817), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.

M. Aurélien Picot, membre du club du Cellier Mauves FC (581259), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Quentin Rault, membre du club de Guérande AS La Madeleine (514661), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Bernard Loirat, membre du club de Arche FC (544823), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Loïc Échasserieau, membre du club de FC Loire et Sillon (525241), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

Approbation des Procès-Verbaux

La Commission approuve le PV n° 38 du 04 mars 2026 sans réserve.

Section Jeunes Masculins

Coupe Foot5 U15 Masculin

- **Engagements**

18 équipes sont engagées.

- **Tour de qualification**

Le tour de qualification se déroulera le samedi 04 avril 2026 avec 2 groupes de 5 équipes et 2 groupes de 4 équipes.

Le comptage des points est le suivant

- 3 points : Match gagné
- 2 points : Match gagné aux tirs au but
- 1 point : Match perdu aux tirs au but
- 0 point : Match perdu
- 1 point : Match Forfait ou perdu par pénalité

➤ **Qualification :**

1 équipe qualifiée par groupe

La finalité départementale aura lieu le samedi 18 avril 2026 à Nort/Erdre.

Coupe Foot5 U18 Masculin

- **Engagements**

11 équipes sont engagées.

- **Tour de qualification**

Le tour de qualification se déroulera le samedi 04 avril 2026 avec 1 groupe de 6 équipes et 1 groupe de 5 équipes.

Le comptage des points est le suivant

- 3 points : Match gagné
- 2 points : Match gagné aux tirs au but
- 1 point : Match perdu aux tirs au but
- 0 point : Match perdu
- 1 point : Match Forfait ou perdu par pénalité

➤ **Qualification :**

2 équipes qualifiées par groupe

La finalité départementale aura lieu le samedi 18 avril 2026 à Nort/Erdre.

Étude des dossiers

N° 53997093 : Nantes Portugais ATP 1 / Saint Herblain UF 4 – Seniors D4 du 08/03/2026

Match arrêté à la 43^{ème} minute

Considérant que l'article 24.V des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins, dispose que :

« Lorsqu'un match sera arrêté par l'arbitre avant l'expiration de sa durée normale, celui-ci mentionnera les raisons de sa décision sur la feuille de match. La Commission d'Organisation décidera s'il y a lieu ou non de faire rejouer le match, sur proposition de la Commission compétente des Arbitres, avec transmission éventuelle du dossier à la Commission compétence de Discipline lorsque l'arrêt sera consécutif à des incidents de jeu ou de violences ».

La Commission :

- Relève que la rencontre a été arrêtée à la 43^{ème} minute de jeu sur le motif :
« Agression de chaque côté et l'équipe adverse et partie du terrain »
- Prend connaissance du rapport de Saint Herblain UF
- Décide de :
 - Transmettre le dossier à la Commission Départementale de Discipline.
 - Transmettre le dossier à la Commission Départementale des Arbitres, section des lois du jeu.

N° 54144414 : Abbaretz Saffre FC 4 / Nantes RACC 2 – Seniors D5 du 01/03/2026

Match arrêté à la 85^{ème} minute

La Commission prend connaissance du PV n°07 de la Commission des Arbitres – Section Lois du Jeu du 05/03/2026 :

« La section des Lois du jeu propose à la Commission d'Organisation des Compétitions, en référence à la Loi 7 du guide IFAB Lois du jeu 2024-2025, de faire rejouer le match. »

Considérant que l'article 24.V des règlements des championnats régionaux et départementaux jeunes féminines, dispose que :

« Lorsqu'un match sera arrêté par l'arbitre avant l'expiration de sa durée normale, celui-ci mentionnera les raisons de sa décision sur la feuille de match. La Commission d'Organisation décidera s'il y a lieu ou non de faire rejouer le match, sur proposition de la Commission compétente des Arbitres, avec transmission éventuelle du dossier à la Commission compétence de Discipline lorsque l'arrêt sera consécutif à des incidents de jeu ou de violences ».

La Commission décide de :

- Faire rejouer la rencontre dans son intégralité.
- Fixer la rencontre au dimanche 03 mai 2026 à 12 h 30.

N° 54620222 : Bouguenais Foot 3 / Nantillais AS 1 – Seniors D5 du 08/03/2026

La Commission constate que :

Le Bureau du Comité Directeur du District du 15/01/2026 a relevé le non règlement des frais en cours du club des Nantillais pour la saison 2025/2026.

Le 28 janvier il a été notifié au club des Nantillais qu'en cas de non régularisation sous 30 jours, les rencontres de leurs équipes ne pourraient pas se dérouler et seraient données perdues par pénalité.

Le 4 mars, le Comité Directeur du District a constaté que la situation financière du club de Nantillais AS n'avait pas été régularisée.

Conformément aux articles 29.1 et 233 bis des Règlements Généraux, la Commission décide de :

- **Donner match perdu par pénalité à l'équipe de Nantillais AS 1.**
- **De sanctionner l'équipe fautive du retrait d'un point en plus de la perte par pénalité.**

Matches à rejouer

Art. 120 des règlements généraux :

« 2. (...), il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs :

(...) - à la date réelle du match, en cas de match remis.

Pour ce qui concerne la participation des joueurs suspendus, il y a lieu de se référer aux dispositions de l'article 226 des présents règlements.

3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule. »

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
54144414	Seniors D5	Abbaretz Saffre Fc 4 - Nantes Racc 2	01/03/2026	03/05/2026

Section Foot Entreprise

Challenge du District Foot Entreprise

- **Tour de cadrage**

La Commission homologue les résultats du tour de cadrage du Challenge Foot Entreprise, sous réserve de procédures en cours et des formalités administratives.

- **Quarts de finale**

Les matchs se dérouleront le lundi 23 mars 2026.

Les rencontres sont affichées sur le site Internet.

Matches reportés

En raison de la qualification des équipes Nantes ASPTT 1 et Orvault Bugallière 2, en quart de finale du Challenge Foot Entreprise, les matchs de championnat D1 et D3 sont reportés de la manière suivante :

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
54219155	Ent D1	Nantes Corpo Asptt 1 - Saint Sebastien Fc 1	23/03/2026	20/04/2026
55238653	Ent D3	Orvault Bugalliere 2 - Indret Naval Group 1	23/03/2026	20/04/2026
		Treillières		

Section Futsal

Championnat Futsal

- **1^{ère} phase**

La Commission homologue le classement ci-dessous de la phase régulière du championnat Futsal sous réserve de procédures en cours et des formalités administratives.

FUTSAL - Phase régulière - 2025/2026

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	PP0	FO	BP	BC	Diff	Pénalités Art.37
1	Nantes Mamba Futsal 1	42	14	14	0	0	0	0	146	47	99	2
2	Nantes Metrop Futsal 3	24	14	8	0	6	0	0	99	87	12	1
3	Nantes Dervallieres 1	23	14	9	0	4	3	1	88	109	-21	7*
4	La Chap. Heulin Fcev 1	20	14	7	0	6	0	1	97	92	5	0
5	Stephanoise Futsal 1	18	14	6	0	8	0	0	83	82	1	0
6	St Herblain Pepite 2	14	14	5	0	9	1	0	85	92	-7	8
7	Haute Goulaine Es 3	12	14	4	0	10	0	0	63	106	-43	1
8	Nantes Acmnn Futsal 2	7	14	3	0	9	0	2	67	113	-46	5

* Sous réserve des procédures en cours

Barragiste accession R2

- **Play-Off**

Quarts de finale

Les matchs des quarts de finale sont fixés conformément aux modalités rappelées dans le PV n°35 du 11/02/2026, des desideratas des clubs et de l'occupation des salles.

La Commission précise qu'en cas d'égalité à l'issue du temps règlementaire, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but, dans les conditions fixées dans les lois du jeu.

Formalités administratives

Forfaits

- **Forfaits**

La Commission prend connaissance :

- Des équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Des équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Des rencontres non jouées pour équipe adverse absente

Conformément à l'article 26 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux.

Un club déclarant forfait doit en aviser son adversaire, son District et la Commission d'Organisation de toute urgence, par écrit et au moins 2 jours à l'avance, sans préjuger des pénalités fixées par la Commission d'Organisation en application de l'Annexe 5.

La liste des équipes forfaits figure en annexe.

- **Forfait général**

1 – Saint Hilaire de Clisson FCSSM

La Commission enregistre le forfait de l'équipe Seniors 4 du club de Saint Hilaire de Clisson FCSSM lors du match du 08/03 contre l'équipe 4 de Basse Goulaine AC 4.

La Commission constate qu'il s'agit du 5^{ème} forfait de l'équipe Seniors 4 du club de Saint Hilaire de Clisson FCSSM évoluant en Seniors D5 Masculin Groupe G.

L'article 26 – Alinéa 10 du Règlement des championnats régionaux et départementaux seniors masculins, dispose que :

« Un club forfait à trois reprises est considéré comme forfait général. S'agissant de la dernière division des Championnats Départementaux, le Comité de Direction du Centre de Gestion concerné peut augmenter le nombre de forfaits donnant lieu à forfait général.

[...]

Lorsque qu'un club est forfait général en cours d'épreuve, il est classé dernier. Il est fait application des dispositions de l'article 12 du présent règlement. [...]

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

S'agissant de la dernière division des Championnats Départementaux, un club déclarant ou déclaré forfait à cinq reprises est considéré comme forfait général »

L'article 12 du Règlement des championnats régionaux et départementaux seniors masculins, dispose que :

« Lorsqu' en cours d'épreuve, un club est exclu du Championnat, déclaré forfait général, mis hors compétition, et déclassé, il est classé dernier et comptabilisé comme tel.

- Si une telle situation intervient avant les trois dernières journées de la compétition à laquelle le club concerné participe, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés. [...] »

Par ces motifs,

- **L'équipe Seniors 4 du club de Saint Hilaire de Clisson FCSSM est déclarée en forfait général en championnat D5 Groupe G.**
- **Les résultats de tous les matchs joués sont annulés.**

2- Donges FC

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe U18 B du club de Donges FC

Par ces motifs,

- **L'équipe U18 B du club de Donges FC est déclarée en forfait général en championnat U18 D4 Groupe A.**
- **Les résultats de tous les matchs joués sont annulés.**

Feuilles de match

La Commission rappelle l'application des dispositions réglementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission.

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, **dans le délai de 24 heures après le match.**

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, **dans le délai de 24 heures après le match.**

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

Article 35 : « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

- a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.
- b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.

2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

- Feuille de match du week-end du 28 février-01 mars 2026 non reçue :

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
55508876	Coupe U15M	Le Pellerin F.C.B.L. 1	Gj Sud Retz Football 1	Réclamée

- Feuille de match du week-end du 07-08 mars 2026 non reçue :

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
55296699	U18F à 8	GF Nantes Est 2	Camoël Presqu'île FC 1	Réclamée

Encadrement des équipes

Art.31 Fonction du délégué

« Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

La désignation des délégués relève de la Commission Compétente du District de Football de Loire-Atlantique.

Tout club pourra formuler une demande de désignation d'un Délégué à la Commission compétente du District de Football de Loire-Atlantique ».

Art.25

« 1. Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels.

Ses nom, prénom et numéro de licence devront être mentionnés sur la Feuille de match. En l'absence de ces éléments, le club responsable sera passible d'une amende fixée en Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique.

Le District de Football de Loire-Atlantique pourra pour certaines rencontres désigner une personne exerçant ces fonctions.

Même en présence d'un délégué officiel, les attributions de ce dernier (organisation de la rencontre, application des règlements, sécurité de l'arbitre et des acteurs de la rencontre, police du terrain...) appartiendront obligatoirement à un dirigeant de l'équipe visitée désigné comme « Délégué au match ».

Il se fera connaître à l'équipe visiteuse, aux officiels.

Il devra s'assurer que l'ensemble des procédures de match ont bien été respectées et que le respect de celles-ci est bien mentionné sur la feuille de match.

Il devra rester neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.

Celui-ci devra nécessairement être majeur au jour du match.

Tout manquement à ces obligations pourra entraîner une sanction individuelle concernant le dirigeant responsable et une sanction pour le club fautif.

En l'absence d'un Délégué au match, la rencontre ne pourra pas débiter.

2. La présence sur le banc de touche est strictement réservée pour chaque club en présence à

a. 4 encadrants (dirigeant/éducateur) en Régional 1, et 3 pour les autres niveaux.

b. les joueurs remplaçants ou les joueurs remplacés, les uns et les autres en survêtement ».

En application de l'annexe 5 dispositions financières, la Commission est informée des manquements relevés par le service administratif. Les amendes prononcées figurent en annexe.

Le Président,
Didier Gantier



La responsable,
Françoise Pichon



Type de dossier : Administratif									
Dossier :	23645886	Match :	61290.1	U18f À 11 N1 / 3		Acces Ligue		714	
Date :	09/03/2026		07/03/2026	560170	Gf Pays Noir 1	-	581873	Gf Violettes Sud Loi 2	
Personne :						Club :	581873	GF LES VIOLETTES DU SUD LOIRE	
Motif :	1A						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait					11/03/2026	11/03/2026	18,00€
Dossier :	23617703	Match :	61603.1	U15f À 8 / 3		Groupe B		336	
Date :	06/03/2026		07/03/2026	560845	Vallons Erdre Fc Vlp 1	-	534841	St Marc Sur Mer Foot 1	
Personne :						Club :	534841	ST MARC F.	
Motif :	1A						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait					11/03/2026	11/03/2026	18,00€
Dossier :	23649789	Match :	61738.1	U18f À 11 N2 / 3		Poule A		715	
Date :	12/03/2026		07/03/2026	501946	Montoir Cs 1	-	515463	Petit Mars Fc 1	
Personne :						Club :	515463	PETIT MARS FOOTBALL CLUB	
Motif :	1A						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait					11/03/2026	11/03/2026	18,00€
Dossier :	23618150	Match :	61740.1	U18f À 11 N2 / 3		Poule A		715	
Date :	06/03/2026		07/03/2026	564848	Gf Etoiles Nd Loire 1	-	552653	Derval Sc Nord Atlan 1	
Personne :						Club :	552653	S. C. NORD ATLANTIQUE DERVAL	
Motif :	1A						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait					11/03/2026	11/03/2026	18,00€
Dossier :	23645888	Match :	63862.1	Départemental 4 U15 Masculin / 3		Groupe B		699	
Date :	09/03/2026		07/03/2026	502274	Guerande St Aubin 1	-	548648	Donges Fc 2	
Personne :						Club :	548648	DONGES F.C.	
Motif :	1A						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait					11/03/2026	11/03/2026	18,00€
Dossier :	23618175	Match :	65073.1	Départemental 4 U18 Masculin / 3		Groupe E		729	
Date :	06/03/2026		07/03/2026	502031	St Brevin Ac 22	-	544892	Paimboeuf Estuaire 22	
Personne :						Club :	502031	A.C. ST BREVIN	
Motif :	1A						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait					11/03/2026	11/03/2026	18,00€
Dossier :	23645963	Match :	65342.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3		Groupe F		730	
Date :	09/03/2026		07/03/2026	520841	Ent. Treilli/Gdchamp 2	-	510653	Nantes St Felix Ccs 2	
Personne :						Club :	510653	C.C.S. NANTES ST FELIX	
Motif :	1A						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait					11/03/2026	11/03/2026	18,00€
Dossier :	23645960	Match :	62737.1	Départemental 3 U18 Masculin / 3		Groupe B		671	
Date :	09/03/2026		07/03/2026	551077	Fay Bouvron Fc 22	-	564495	Vay Marsac Fc 21	
Personne :						Club :	551077	FAY-BOUVRON F. C.	
Motif :	1B 100€						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait					11/03/2026	11/03/2026	18,00€

Dossier :	23645936	Match :	65758.1	Départemental 3 U18 Masculin / 3	Groupe C	672
Date :	09/03/2026	07/03/2026	581259	Le Cellier Mauves Fc 21	- 517365	Orvault Sf 22
Personne :					Club :	517365 ORVAULT SPORTS FOOTBALL
Motif :	1B 100€				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			11/03/2026	11/03/2026 18,00€
Dossier :	23616692	Match :	61605.1	U15f À 8 / 3	Groupe B	336
Date :	05/03/2026	07/03/2026	551545	Nantes Etoile Cens 1	- 582157	Gf La Grigonnais Pb 1
Personne :					Club :	551545 ETOILE DU CENS NANTES
Motif :	2A				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			11/03/2026	11/03/2026 36,00€
Dossier :	23616786	Match :	61737.1	U18f À 11 N2 / 3	Poule A	715
Date :	05/03/2026	07/03/2026	560160	Bouguenais Foot 1	- 554096	Villeneuve Bourgneuf 1
Personne :					Club :	554096 F. C. BOURGNEUF EN RETZ
Motif :	2A				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			11/03/2026	11/03/2026 36,00€
Dossier :	23618151	Match :	62455.1	U18f À 8 / 3	Groupe A	320
Date :	06/03/2026	07/03/2026	548227	Guemene Fc 1	- 502448	Clisson Etoile 1
Personne :					Club :	502448 ET. DE CLISSON
Motif :	2A				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			11/03/2026	11/03/2026 36,00€
Dossier :	23645972	Match :	64525.1	Départemental 4 U18 Masculin / 3	Groupe C	676
Date :	09/03/2026	07/03/2026	560414	Gj Mésanger St Gereon 23	- 510653	Nantes St Felix Ccs 22
Personne :					Club :	510653 C.C.S. NANTES ST FELIX
Motif :	2A				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			11/03/2026	11/03/2026 18,00€
Dossier :	23617587	Match :	62392.1	U15f À 8 / 3	Groupe A	335
Date :	06/03/2026	07/03/2026	560173	Gf Loire Et Cens 2	- 544184	Reze Fc 2
Personne :					Club :	544184 F.C. REZE
Motif :	4A				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			11/03/2026	11/03/2026 54,00€
Dossier :	23617562	Match :	62454.1	U18f À 8 / 3	Groupe A	320
Date :	06/03/2026	07/03/2026	560170	Gf Pays Noir 2	- 581197	Gf Loroux Divatte 2
Personne :					Club :	581197 GF LOROUX CANTON
Motif :	4A				Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			11/03/2026	11/03/2026 54,00€
Dossier :	23646542	Match :	61320.1	U18f À 11 N1 / 3	Groupe B	315
Date :	09/03/2026	07/03/2026	581196	Gf Presqu'île 44 1	- 581195	Gf Sud Loire Montagn 1
Personne :					Club :	581196 GF PRESQU ILE 44 LA BAULE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			11/03/2026	11/03/2026 16,00€
Dossier :	23646541	Match :	61497.1	U15f À 11 N2 / 3	Poule B	718
Date :	09/03/2026	07/03/2026	551330	Gf Nantes Est 2	- 500041	Nantes La Mellinet 1
Personne :					Club :	551330 GF NANTES EST
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			11/03/2026	11/03/2026 16,00€

Dossier :	23646531	Match :	62738.1	Départemental 3 U18 Masculin / 3	Groupe B	671
Date :	09/03/2026	07/03/2026	549082	St Vincent Lustvi 21	- 552461	Gj 3 Forêts Soudan 21
Personne :					Club :	549082 ST VINCENT DES LANDES LUSTVI
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			11/03/2026	11/03/2026 16,00€
Dossier :	23646535	Match :	62827.1	Départemental 4 U18 Masculin / 3	Groupe A	674
Date :	09/03/2026	07/03/2026	510656	E St Andre/Herbignac 23	- 502069	Ent. St Naz Mean/Ump 21
Personne :					Club :	510656 LA ST ANDRE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			11/03/2026	11/03/2026 16,00€
Dossier :	23646527	Match :	63277.1	Départemental 1 U16 Masculin / 3	Acces Ligue	685
Date :	09/03/2026	07/03/2026	509427	Nantes Metallo Sc 22	- 540404	Pontchateau Aos 21
Personne :					Club :	509427 METALLO S. CHANTENAY NANTES
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			11/03/2026	11/03/2026 16,00€
Dossier :	23646528	Match :	63457.1	Départemental 2 U15 Masculin / 3	Groupe A	689
Date :	09/03/2026	07/03/2026	519195	Nantes Dervallieres 2	- 521036	Pontchateau St Guill 1
Personne :					Club :	519195 ACSDERVALLIERES
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			11/03/2026	11/03/2026 16,00€
Dossier :	23646530	Match :	63684.1	Départemental 3 U15 Masculin / 3	Groupe C	695
Date :	09/03/2026	07/03/2026	564979	Nant Espoir Fc 1	- 544923	Nantes Don Bosco 2
Personne :					Club :	564979 NANT'ESPOIR FOOT CLUB
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			11/03/2026	11/03/2026 16,00€
Dossier :	23646532	Match :	63954.1	Départemental 4 U15 Masculin / 3	Groupe D	701
Date :	09/03/2026	07/03/2026	564392	Gj Gbbc 2	- 521131	Nantes St Med Doulon 2
Personne :					Club :	564392 GJ GÉTIGNÉ-BOUSSAY-BERNARDIÈRE-CUGAND
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			11/03/2026	11/03/2026 16,00€
Dossier :	23646536	Match :	64045.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3	Groupe A	703
Date :	09/03/2026	07/03/2026	528847	St Nazaire Immaculee 2	- 560772	Gj Portes Bretagne 2
Personne :					Club :	528847 F.C. DE L'IMMACULEE ST NAZAIRE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			11/03/2026	11/03/2026 16,00€
Dossier :	23646537	Match :	64177.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3	Groupe D	706
Date :	09/03/2026	07/03/2026	509427	Nantes Metallo Sc 1	- 560519	Le Pellerin F.C.B.L. 2
Personne :					Club :	509427 METALLO S. CHANTENAY NANTES
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			11/03/2026	11/03/2026 16,00€
Dossier :	23646538	Match :	65341.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3	Groupe F	730
Date :	09/03/2026	07/03/2026	514875	Sautron As 3	- 534765	St Herblain Preux As 2
Personne :					Club :	514875 A.S. SAUTRONNAISE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			11/03/2026	11/03/2026 16,00€

Dossier :	23646539	Match :	65344.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3	Groupe F	730
Date :	09/03/2026	07/03/2026	520437	Nd Landes Es1 2	- 508472	Indre Basse Us 1
Personne :					Club :	520437 E.S. NOTRE DAME DES LANDES
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			11/03/2026	11/03/2026 16,00€
Dossier :	23646534	Match :	65538.1	Départemental 4 U15 Masculin / 3	Groupe E	702
Date :	09/03/2026	07/03/2026	512355	Nort Sur Erdre Ac 3	- 549082	St Vincent Lustvi 1
Personne :					Club :	512355 NORT A.C.
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			11/03/2026	11/03/2026 16,00€
Dossier :	23646529	Match :	65623.1	Départemental 2 U17 Masculin / 3	Groupe A	680
Date :	09/03/2026	07/03/2026	500258	St Nazaire Ump 1	- 560489	St Joachim St Malo F 1
Personne :					Club :	500258 U.M.P. FOOTBALL ST NAZAIRE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			11/03/2026	11/03/2026 16,00€
Dossier :	23646552	Match :	63907.1	Départemental 4 U15 Masculin / 3	Groupe C	700
Date :	09/03/2026	07/03/2026	580423	Gj Loireauxence Vair 3	- 500268	Ancenis Rcasg 1
Personne :					Club :	500268 R.C. ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Motif :	44	Absence Responsable Equipe			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe			11/03/2026	11/03/2026 16,00€
Dossier :	23646919	Match :	51885.2	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe C	31
Date :	09/03/2026	08/03/2026	548227	Guemene Fc 3	- 560518	Campbon Ubcc 4
Personne :					Club :	548227 F.C. PAYS DE GUEMENE
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			11/03/2026	11/03/2026 140,00€
Dossier :	23646987	Match :	52085.2	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe F	26
Date :	09/03/2026	08/03/2026	515463	Petit Mars Fc 4	- 560845	Vallons Erdre Fc Vlp 3
Personne :					Club :	560845 FOOTBALL CLUB VALLONS LE PIN
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			11/03/2026	11/03/2026 140,00€
Dossier :	23650904	Match :	67937.1	Challenge Loisirs / 1	Unique	813
Date :	13/03/2026	09/03/2026	523626	Nantes Bellevue Jsc 2	- 509427	Nantes Metallo Sc 1
Personne :					Club :	523626 J.S.C. BELLEVUE NANTES
Motif :		Forfait (100 € au bénéfice club adverse)			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			11/03/2026	11/03/2026 45,00€
Dossier :	23647033	Match :	51216.2	Départemental 4 Masculin / Unique	Groupe E	23
Date :	09/03/2026	08/03/2026	516989	Suce Sur Erdre Jge 3	- 551545	Nantes Etoile Cens 1
Personne :					Club :	551545 ETOILE DU CENS NANTES
Motif :		Forfait (100 €) au bénéfice du club adverse			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			11/03/2026	11/03/2026 160,00€
Dossier :	23647994	Match :	52710.2	Départemental 1 Futsal Masculin / 1	Unique	151
Date :	10/03/2026	09/03/2026	519195	Nantes Dervallieres 1	- 517159	Haute Goulaine Es 3
Personne :					Club :	519195 ACSDERVALLIERES
Motif :		Forfait (100 €) au bénéfice du club adverse			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			11/03/2026	11/03/2026 65,00€

Dossier :	23647408	Match :	52711.2	Départemental 1 Futsal Masculin / 1	Unique	151
Date :	10/03/2026		10/03/2026	581794 La Chap. Heulin Fcev 1	- 553389 Nantes Acmn Futsal 2	
Personne :					Club : 553389 A. C. MUSULMANE NANTES NORD	
Motif :		Forfait (100 €) au bénéfice du club adverse			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			11/03/2026	11/03/2026 65,00€
Dossier :	23647988	Match :	67917.1	Coupe Entreprise Jy Nouvel / 2	Unique	749
Date :	10/03/2026		09/03/2026	561182 St Julien Divatte Fc 1	- 527371 Orvault Bugalliere 1	
Personne :					Club : 561182 FC ST JULIEN DIVATTE	
Motif :		Forfait (100 €) au bénéfice du club adverse			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			11/03/2026	11/03/2026 40,00€
Dossier :	23647993	Match :	67918.1	Challenge Football Entreprise / Unique	Unique	750
Date :	10/03/2026		09/03/2026	520841 Treillieres Sympho F 1	- 665024 Nantes Fc Fortil 1	
Personne :					Club : 665024 FC FORTIL	
Motif :		Forfait (100 €) au bénéfice du club adverse			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			11/03/2026	11/03/2026 40,00€
Dossier :	23646352	Match :	61604.1	U15f À 8 / 3	Groupe B	336
Date :	09/03/2026		07/03/2026	551077 Fay Bouvron Fc 1	- 554096 Villeneuve Bourgneuf 1	
Personne :					Club : 551077 FAY-BOUVRON F. C.	
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			11/03/2026	11/03/2026 17,00€
Dossier :	23646546	Match :	63322.1	Départemental 2 U16 Masculin / 3	Groupe A	686
Date :	09/03/2026		07/03/2026	561031 GJ De Goulaine 21	- 560160 Bouguenais Foot 21	
Personne :					Club : 561031 GJ DE GOULAINE	
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			11/03/2026	11/03/2026 17,00€
Dossier :	23646544	Match :	63503.1	Départemental 2 U15 Masculin / 3	Groupe B	690
Date :	09/03/2026		07/03/2026	501904 Fc Nantes 2	- 581315 Oudon Couffe Fc 1	
Personne :					Club : 501904 F.C. NANTES	
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			11/03/2026	11/03/2026 17,00€
Dossier :	23646550	Match :	63774.1	Départemental 3 U15 Masculin / 3	Groupe E	697
Date :	09/03/2026		07/03/2026	541370 Aigrefeuille As Main 1	- 511875 St Philbert Gd Lieu 2	
Personne :					Club : 541370 A.S. DE MAINE AIGREF.REMOUILLE	
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			11/03/2026	11/03/2026 17,00€
Dossier :	23646344	Match :	63775.1	Départemental 3 U15 Masculin / 3	Groupe E	697
Date :	09/03/2026		07/03/2026	502518 Vallet Es 1	- 581813 St Hilaire Clisson F 1	
Personne :					Club : 502518 ENT.S. VALLET	
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			11/03/2026	11/03/2026 17,00€
Dossier :	23649350	Match :	67933.1	Challenge Loisirs / 1	Unique	813
Date :	12/03/2026		06/03/2026	517365 Orvault Sf 1	- 850846 Nantes Jet Fc 1	
Personne :					Club : 517365 ORVAULT SPORTS FOOTBALL	
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			11/03/2026	11/03/2026 17,00€

Dossier :	23650871	Match :	63466.1	Départemental 2 U15 Masculin / 3	Groupe A	689
Date :	13/03/2026	14/03/2026	519195	Nantes Dervallieres 2	- 514661	Guerande Madeleine 1
Personne :					Club : 519195	ACSDERVALLIERES
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire				Montant
						26,00€